

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le présent rapport de suivi du commerce de l'OMC sur les évolutions liées au commerce est publié alors que l'économie mondiale reste confrontée à de multiples défis. La guerre en Ukraine, des événements liés au changement climatique, la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie ainsi que les ramifications prolongées de la pandémie de COVID-19 ont de graves répercussions sur l'économie mondiale.

2. Depuis 2020, le rythme de mise en œuvre de nouvelles restrictions par les Membres de l'OMC, particulièrement du côté des exportations, s'est accéléré, d'abord dans le contexte de la pandémie et plus récemment dans le contexte de la guerre en Ukraine et de la crise de la sécurité alimentaire. Entre la mi-octobre 2021 et la mi-octobre 2022, les Membres de l'OMC ont levé certaines de ces restrictions à l'exportation. À la mi-octobre 2022, 52 restrictions à l'exportation de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux et d'engrais et 27 restrictions à l'exportation liées à la COVID-19 touchant des produits essentiels pour lutter contre la propagation du virus étaient toujours en place.

3. Au cours de la période examinée, pour ce qui est des marchandises, les Membres de l'OMC ont introduit plus de mesures de facilitation des échanges (376) que de mesures restrictives pour le commerce (214) (ces chiffres excluent les mesures liées à la pandémie). Le nombre moyen de mesures restrictives pour le commerce par mois a été le plus élevé enregistré depuis 2012. La plupart des mesures de facilitation ont eu lieu du côté des importations, tandis que la plupart des restrictions ont concerné les exportations. Pour la première fois depuis le début de l'exercice de suivi du commerce, le nombre de restrictions à l'exportation a dépassé celui des restrictions à l'importation. Le nombre d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales ouvertes par les Membres a fortement diminué au cours de la période examinée. Le nombre moyen d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales ouvertes par mois a été le plus faible enregistré depuis 2012.

4. La conclusion réussie de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12) le 17 juin 2022 à Genève a permis d'obtenir une série de résultats sans précédent convenus au niveau multilatéral sur les subventions à la pêche, sur la réponse de l'OMC à la pandémie actuelle et aux pandémies à venir, y compris une dérogation à certaines prescriptions en matière de propriété intellectuelle (PI) concernant l'octroi de licences obligatoires pour les vaccins contre la COVID-19, sur la sécurité alimentaire et sur la réforme de l'OMC. Le moratoire sur les droits de douane en matière de commerce électronique a également été prolongé. Les résultats de la CM12 soulignent le rôle essentiel de l'OMC pour traiter les questions les plus urgentes qui se posent au niveau planétaire, en particulier à une époque où des solutions mondiales sont nécessaires pour répondre aux défis mondiaux et favoriser une plus grande inclusion socio-économique.

5. Les Membres de l'OMC doivent s'appuyer sur la dynamique créée par la CM12 et œuvrer collectivement au maintien de l'ouverture et de la prévisibilité des marchés afin de permettre aux marchandises de circuler là où elles sont le plus nécessaires, d'éliminer les goulets d'étranglement des chaînes d'approvisionnement et de rendre aux chaînes de valeur mondiales (CVM) le rôle désinflationniste qu'elles ont joué dans le passé.

Constatations spécifiques

6. Le présent rapport s'inscrit dans un contexte de **ralentissement du commerce international**, alors que l'économie mondiale doit faire face à plusieurs chocs interconnectés, notamment la guerre en Ukraine, une forte inflation, les dégâts causés par plusieurs événements liés au changement climatique et les effets secondaires persistants de la pandémie de COVID-19. Le volume du commerce mondial de marchandises devrait augmenter de 3,5% en 2022, avec un ralentissement du rythme de croissance au second semestre. On prévoit une nouvelle décélération des échanges en 2023, avec une expansion de seulement 1,0% pour l'année, en forte baisse par rapport à l'estimation précédente de 3,4%. La croissance du PIB mondial est estimée à 2,8% en 2022 et à 2,3% en 2023. Les pays à faible revenu sont particulièrement sensibles à ces évolutions, car l'augmentation des coûts et la réduction des approvisionnements en denrées alimentaires et en énergie suscitent des inquiétudes en lien avec la sécurité alimentaire et le surendettement.

7. L'inflation en 2022 a atteint des niveaux que certains pays n'avaient pas connus depuis des décennies. Le relèvement des taux d'intérêt est l'instrument principal utilisé par certaines banques centrales pour maîtriser l'inflation, mais il n'est pas sans risques ni répercussions. Un resserrement insuffisant de la politique monétaire peut entraîner la poursuite de l'inflation, tandis qu'un resserrement excessif peut faire basculer les économies dans la récession. L'effet inflationniste potentiel transnational de politiques divergentes et l'appréciation du dollar EU sont à l'origine de pressions inflationnistes pour certaines économies.

8. La pandémie de COVID-19 a attiré l'attention sur les défaillances potentielles du marché dans l'organisation des chaînes de valeur, et les **perturbations des CVM** font depuis lors la une de l'actualité. Si les secteurs de production et les régions ont été touchés différemment, les chaînes d'approvisionnement se sont révélées résilientes pendant la pandémie et depuis le début de la guerre en Ukraine.

9. Le rythme de mise en œuvre des **restrictions à l'exportation** par les Membres de l'OMC s'est accéléré depuis 2020, d'abord dans le contexte de la pandémie, puis de la guerre en Ukraine et de la crise alimentaire. Entre la mi-octobre 2021 et la mi-octobre 2022, les Membres de l'OMC ont progressivement levé certaines de ces restrictions à l'exportation. À la mi-octobre 2022, 52 restrictions à l'exportation de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux et d'engrais et 27 restrictions à l'exportation liées à la COVID-19 de produits essentiels pour lutter contre la propagation du virus étaient encore en place.

10. Au cours de la période examinée, les Membres de l'OMC ont introduit **plus de mesures de facilitation des échanges (376) que de mesures restrictives pour le commerce (214) en ce qui concerne les marchandises, compte non tenu des mesures liées à la pandémie**. Le nombre moyen de mesures de facilitation des échanges par mois a été le plus élevé enregistré depuis 2012. La plupart des mesures de facilitation sont intervenues du côté des importations, tandis que la plupart des restrictions concernaient les exportations. Pour la première fois depuis le début de l'exercice de suivi du commerce, le nombre de restrictions à l'exportation a dépassé celui des restrictions à l'importation. Les échanges visés par des mesures de facilitation ont été estimés à 1 160,5 milliards d'USD, et ceux visés par des mesures restrictives à 278,0 milliards d'USD.

11. Le **stock de restrictions à l'importation** en vigueur continue de croître. À la mi-octobre 2022, quelque 9,3% des importations mondiales restaient affectées par des restrictions à l'importation mises en œuvre depuis 2009 et toujours en vigueur.

12. Le nombre d'enquêtes en matière de **mesures correctives commerciales** ouvertes par les Membres ont fortement diminué au cours de la période examinée (10,9 enquêtes ouvertes par mois, soit le niveau le plus bas enregistré depuis 2012), après avoir atteint un record en 2020 (36,1 ouvertures par mois). Les mesures correctives commerciales restent un outil de politique commerciale important pour de nombreux Membres de l'OMC, représentant 37,4% de l'ensemble des mesures commerciales concernant les marchandises non liées à la COVID-19 dont il est fait état dans ce rapport. En termes d'ouvertures et de clôtures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales, les mesures antidumping restent en tête.

13. Dans le **secteur des services**, 174 nouvelles mesures ont été introduites par les Membres de l'OMC, dont un tiers visait les télécommunications, l'informatique, les services d'accès à Internet et autres services de réseau Internet, et un quart les services financiers. Bien que la plupart des nouvelles mesures soient de nature à faciliter les échanges, un nombre important d'entre elles sont restrictives pour les échanges.

14. La mise en œuvre **par les Membres de l'OMC de nouvelles mesures commerciales en rapport avec la COVID-19** s'est ralentie au cours des 12 derniers mois, avec 45 mesures de ce type enregistrées pour les marchandises et 4 pour les services. Les renseignements supplémentaires communiqués par les Membres de l'OMC concernaient principalement l'abrogation de mesures existantes ou des modifications apportées à d'autres mesures. De nombreuses mesures liées à la COVID 19 affectant le commerce des services sont toujours en vigueur. Le nombre de nouvelles mesures de soutien liées à la COVID-19 prises par les Membres et Observateurs de l'OMC pour atténuer les impacts sociaux et économiques de la pandémie a chuté au cours de la période examinée.

15. Depuis le déclenchement de la pandémie, 443 mesures commerciales et liées au commerce en rapport avec la COVID-19 visant les marchandises ont été introduites par les Membres de l'OMC et les Observateurs. La plupart d'entre elles avaient un effet de facilitation des échanges (246, soit 56%), tandis que les autres étaient restrictives pour le commerce (197, soit 44%). Les Membres ont continué à supprimer progressivement les mesures liées à la pandémie, et particulièrement celles qui sont restrictives, au cours de la période considérée. Selon les informations reçues par le Secrétariat, à la mi-octobre 2022, 79,2% des restrictions commerciales liées à la COVID-19 avaient été abrogées, laissant en place 27 restrictions à l'exportation et 14 restrictions à l'importation. Bien que le nombre de restrictions commerciales liées à la pandémie encore en place ait diminué, les échanges visés restent importants, représentant 134,6 milliards d'USD.

16. Les Membres de l'OMC ont continué d'utiliser les **mécanismes de transparence des Comités SPS et OTC** pour notifier leurs mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC), ainsi que pour examiner et souvent régler des préoccupations commerciales spécifiques (PCS) de façon non litigieuse. La sécurité sanitaire des produits alimentaires était l'objectif indiqué le plus souvent dans les notifications SPS ordinaires présentées par les Membres de l'OMC pendant la période considérée. La plupart des nouvelles PCS soulevées au Comité SPS pendant cette même période concernaient aussi la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Les Membres de l'OMC ont soumis 127 notifications et communications SPS au sujet de mesures prises en réponse à la pandémie.

17. Le principal objectif indiqué dans la plupart des nouvelles notifications OTC ordinaires présentées par les Membres de l'OMC au cours de la période à l'examen était la protection de la santé ou de la sécurité des personnes. Au total, 249 PCS ont été examinées durant la période considérée. Les Membres de l'OMC ont soumis 225 notifications OTC liées à la pandémie de COVID à l'OMC en réponse à la pandémie.

18. Les Membres ont continué de recourir aux organes de l'OMC pour régler leurs **préoccupations commerciales** et dialoguer avec leurs partenaires commerciaux au sujet de domaines suscitant ou pouvant susciter des frictions commerciales.

19. **Dans le cadre du Comité de l'agriculture**, les Membres ont posé 344 questions concernant des notifications individuelles, des notifications tardives et des questions spécifiques relatives à la mise en œuvre au titre de l'article 18:6. La plupart de ces questions (64%) concernaient des notifications ou politiques des Membres en matière de soutien interne.

20. Les Membres de l'OMC ont continué à ajuster leurs **cadres nationaux de propriété intellectuelle** et à mettre en œuvre des mesures spécifiques liées à la PI pour faciliter le développement et la diffusion des technologies de la santé liées à la COVID-19. Le rythme de mise en œuvre des mesures se rapportant spécifiquement aux technologies de la santé liées à la COVID-19 a ralenti au cours de la période examinée.

21. Le Rapport aborde aussi plusieurs autres évolutions et discussions importantes en ce qui concerne le commerce survenues durant la période à l'examen, notamment la réglementation intérieure dans le domaine des services, le commerce électronique, la facilitation de l'investissement pour le développement, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), le financement du commerce et l'autonomisation économique des femmes.